

Ile de

DIRECTION DES COLONIES.

BUREAU

de Législation et d'Administration.

(ÉTAT N° 4.)

ÉTAT des remises de fonds effectuées : 1° au Trésor ; 2° à la caisse des gens de mer ; 3° directement entre les mains des héritiers ; 4° par envoi au département de la Marine pendant l'année 18...

N° d'ordre	Désignation des successions.	Date de leur ouverture.	Sommes versées		Noms, prénoms et demeures des héritiers ou des représentants auxquels les sommes ont été remises.	Date du versement ou de la remise.	Sommes versées ou payées.	Indication de l'arrêté en vertu duquel la remise a été faite.	Date de l'envoi de fonds au département de la Marine.	Sommes envoyées.	Observations.
			au Trésor.	à la Caisse des gens de mer.							

Arrêté par le Curateur aux successions vacantes

le..... 18....

Vu et certifié par le Commandant :